



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Haute-Loire (43)

Les ICPE du département

- 3 sites Seveso (1 Seveso seuil bas, 2 Seveso seuil haut)
- 23 installations relevant de la directive IED
- 46 carrières
- 110 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2024 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 165 inspections de sites industriels
- 20 contrôles inopinés de sites industriels
- 3 inspections d'appareils à pression
- 3 inspections de canalisations
- 6 mises en demeure

Bilan de l'instruction

- 5 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 8 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 2 PPRT en vigueur.

Focus : Enlèvement en urgence impérieuse d'un transformateur contenant du PCB

En 2020, la mairie de Sainte-Sigolène avait notifié à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) la présence d'un transformateur datant de 1970 contenant des polychlorobiphényles (PCB) et se trouvant dans un poste électrique.

La société propriétaire de ce transformateur, défaillante, n'a pas donné suite aux mises en demeure de l'inspection des installations classées de l'éliminer en filière agréée et de réaliser des analyses de sol au droit du local. Aucune consignation de somme n'a pu être réalisée non plus, faute de fonds existants.

Compte tenu du niveau de menace fort sur l'environnement (proximité de cours d'eau) et sur les populations avoisinantes (habitations individuelles) notamment en raison d'un risque d'incendie, le préfet a sollicité une intervention

de l'ADEME pour l'enlèvement en urgence impérieuse du transformateur.

L'opération a conduit à l'évacuation effective du transformateur, mais celui-ci ayant été vandalisé, les huiles électriques avaient été vidangées dans le local, générant ainsi une pollution des sols au droit du local et à proximité immédiate au droit d'un espace enherbé (jusqu'à 3 m de profondeur minima). La dalle béton au droit de l'ancien transformateur s'est trouvée également imprégnée par les PCB et des hydrocarbures. Des travaux complémentaires sont donc nécessaires, ils se poursuivent en 2025 pour élaborer un plan de gestion et disposer des éléments requis pour tracer la mémoire de cette pollution par le biais d'un SIS (secteur d'information sur les sols), difficultés pour les sites légaux. Certaines de ces inspections ont abouti à des mises en demeure et procès-verbaux en cours d'instruction.



Évacuation du transformateur



État de la dalle béton après retrait du transformateur



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Renaud Durand

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Mai 2025

Ce document est téléchargeable sur :
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr